

Séance du 03 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à C. LESOU, C. CODDET à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à M. AERENS, F. MONCHABLON à G. MICLO

Date de la convocation

27/09/2023

Secrétaire de séance : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Date de publication

11/10/2023

Délibération n° 085-2023

Objet : SMIBA - modification statutaire

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-2-1,
- les statuts du Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA),
- la délibération du SMIBA n°27-2023 du 3 juillet 2023 proposant l'adhésion du Conseil départemental des Vosges, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant

- la démarche de labélisation Grand site de France,
- la synergie organisée par le SMIBA entre les vallées alsacienne, vosgienne et belfortaine autour du Ballon d'Alsace,

Monsieur le Président rappelle la mission de coordination stratégique du SMIBA en matière d'équipements touristiques et propose de faire suite à la délibération syndicale susvisée, afin d'autoriser la participation du Conseil départemental des Vosges au comité syndical du SMIBA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification statutaire du SMIBA correspondant à l'adhésion du Conseil départemental des Vosges.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE